



Note Introductive Système de Paiement Arabe

Secrétariat du
Conseil des Gouverneur's des
Banques Centrales et Autorités
Monétaires Arabes



Fonds Monétaire Arabe Département Économique et Technique

Tel :+971 2 6171552

Email: economic@amfad.org.ae

Website: www.amf.org.ae

Le Système de Paiement Arabe

Objectif

Le projet du système de paiement arabe vise à encourager et à accroître les activités et les échanges commerciaux et les investissements transfrontaliers Arabes. Il est conçu sous forme d'une nouvelle plateforme qui vise à encourager l'utilisation des monnaies Arabes dans le paiement et le règlement des transactions transfrontalières entre les pays Arabes, tout en réduisant le coût et la durée des transferts. Le système a également pour but de tisser des liens entre les pays Arabes et leurs principaux partenaires commerciaux, de manière à promouvoir les relations commerciales et à développer les activités d'investissement entre eux.

Contexte

La mise en place du projet repose sur une étude exhaustive de faisabilité économique et financière conduite en 2014. Celle-ci a démontré les avantages et bénéfices que pourrait générer le système au niveau économique et financier aussi bien pour les Autorités de supervision que pour les institutions financières, tenant compte du volume des transactions transfrontalières et des flux financiers entre les pays Arabes. Par ailleurs, lors de sa réunion à Alger en 2014, Le Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires Arabes a recommandé d'approfondir les études visant à mettre en place un système en accord avec les normes internationales.

Normes et principes

Afin d'être reconnu comme étant « fiable » sur les plans local, régional et international, le système de paiement Arabe se veut d'être conforme aux normes internationales. En outre, le système doit être hautement protégé pour garantir, non

seulement, la sécurité des informations et des transactions, mais aussi la facilité de sa mise en œuvre. En d'autres termes, les pays Arabes ne devraient pas effectuer des modifications fondamentales des systèmes automatisés, actuellement utilisés. Bien au contraire, le système devrait accroître les possibilités de participation des institutions bancaire et financière Arabes.

C'est dans cette perspective que le système a été conçu et alignés aux principes pour les infrastructures de marchés financiers de la Banque des Règlements Internationaux (PFMI), aux normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML-CT), des normes Anti-Terroristes des Nations Unies. En outre, le système de paiement Arabe a été conçu dans le respect des lois et règlements en vigueur du pays d'accueil et des réglementations émises par les États Arabes et non-Arabes dont leurs monnaies respectives sont utilisées comme monnaies de règlement dans le système.

Conception du system

Le projet est passé par diverses étapes au cours desquelles un certain nombre d'études et de rapports ont été préparés, ainsi que de nombreuses réunions et ateliers de travail ont été organisés. La conception du système a été préparée par un cabinet de conseil spécialisé, en coopération avec une équipe composée de représentants des Banques Centrales, des Autorités monétaires Arabes, avec la participation d'experts du Fond Monétaire Arabe, de la Banque Mondiale et de la Banque des Règlements Internationaux.

La principale caractéristique du modèle commercial du système est qu'il est basé sur la mise en place d'un mécanisme centralisé de compensation et de règlement au quotidien des paiements intra-Arabes, en adéquation avec les systèmes de paiement des pays Arabes. D'autre part, sa conception se fonde également sur les normes et principes internationaux qui y sont relatifs. Aussi,

la participation des Banques Centrales et des banques commerciales au système est flexible, adaptée à la stratégie de chaque Banque Centrale. Par ailleurs, le modèle utilisera aussi bien des monnaies Arabes que des monnaies étrangères pour le paiement et le règlement des transactions transfrontalières intra-Arabe. Aussi et afin de réduire les risques de crédit, le système adoptera dans sa phase de démarrage, un mécanisme de préfinancement des opérations, autrement dit, les transactions de paiement via le system exigent la disponibilité des fonds avant toute opération de transfert de fonds. Un mécanisme de garantie sera développé dans une phase ultérieure.

Le document de conception du système a été achevé en Juillet 2017.

Phase de mise en œuvre

Lors de sa réunion du 17 septembre 2017, à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), le Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires Arabes a approuvé la conception proposée du système régional de compensation et de règlement des paiements intra-arabes. Le Conseil a également proposé la création d'une entité indépendante en charge du système, jouissant d'un cadre juridique ainsi que des privilèges et immunités nécessaires à une gestion efficace du système, en vertu d'un accord conclu avec le pays d'accueil. L'institution serait dotée d'un capital initial autorisé de 100 millions de dollars, détenu entièrement par le Fonds Monétaire Arabe, avec la d'une participation des au capital commerciales dans une phase ultérieure. Ainsi, le Fonds Monétaire Arabe a été chargé de prendre les mesures nécessaires pour établir l'entité juridique afin de permettre au système de rentrer dans sa phase opérationnelle.

Par ailleurs, un comité de superviseurs composé des cinq

Gouverneurs de Banques Centrales a été constitué à l'effet de suivre la phase de mise en œuvre du système.

Le 10 avril 2018, durant sa 41ème Assemblée Annuelle, tenue dans le Royaume Hachémite de Jordanie, le Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire Arabe a approuvé la résolution adoptée par le Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires Arabes. Ainsi, le FMA a entamé la phase de mise en œuvre du projet en concertation avec les Banques Centrales et les Autorités Monétaires Arabes. Ce processus vise à mettre le système dans sa phase opérationnelle dans les plus brefs délais au vu de l'importance stratégique du système pour les Pays Arabes.

Plan de mise en œuvre

Un plan d'action détaillant les activités à entreprendre a été définis et comprend sept principaux axes de travail (1) système de gouvernance de l'étape de mise en œuvre et orientation stratégique, (2) constitution de l'entité juridique et la structure organisationnelle, (3) mise en place des processus et procédures régissant le système, (4) aspects juridiques et réglementaires, (5) diagnostic des technologies du système et acquisition des solutions techniques, (6) construction du système et son lancement. Ajouté à cela, le plan renferme également les dispositions nécessaires à la phase opérationnelle.

En effet, le plan de mise en œuvre englobe aussi l'établissement des accords and conventions juridiques essentiels au fonctionnement du système et à la mise en place rapide de l'entité organisationnelle.

Gouvernance de la phase de mise en œuvre

Le succès de la phase de mise en œuvre consiste à consulter toutes les parties prenantes, dont le Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires Arabes, les coordinateurs au niveau de chaque Banques Centrales Arabes qui auront à participer activement au projet en collaboration avec des experts représentants des institutions financières internationales partenaires telles que le FMI, la Banque Mondiale, la Banque des Règlements Internationaux. Par ailleurs, la phase de mise en œuvre engagera également les banques commerciales, les institutions financières et les bureaux de change dans les pays Arabes qui représentent les utilisateurs du système, afin d'identifier leurs besoins au développer au mieux les services et produits appropriés. La consultation se poursuivra aussi, à long terme, avec les fournisseurs de services financiers au niveau international, étant donné la le besoin de connecter le système avec d'autres plateformes régionale et internationale de paiement et de règ.

Pour plus de détails, veuillez contacter:

ARPS@amf.org.ae

